

2023 – 06 – 19 - 012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 14/06/2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE 19 JUIN à 19 Heures 00</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u>: Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Pouvoir</u> : Géraldine KHAIRY à Daniel FOURNIER</p> <p><u>Excusés</u> : Francis MERMIN</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Daniel FOURNIER a été élu secrétaire</p>
---	--

Délibération 2023-06-19-012 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE – Année Scolaire 2023-2024

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2023-2024 et FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période :

Du 4 septembre 2023 au 08 juillet 2023, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires :

Les lundis – mardis – jeudis - vendredis : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

L'accueil et les inscriptions sont organisés suivant les conditions définies dans le Règlement Interne de la Cantine Périscolaire.

Il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2023, les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de garde sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir à compter du 1^{er} AOÛT 2023 :

- Inscription(s) prise(s) avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.00 €
- Inscription(s) de « dernière minute » prise(s) après le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.40 €
- En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1.40 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER



(Handwritten signature of Jean-Michel VORGER)